

Mandat du GT CNIG ACEN – version 1.0

Accessibilité des cheminements en espaces naturels

Statut	- Sujet présenté en commission besoins et usages du 25 septembre 2025 - Mandat présenté et validé en commission des standards du 3 novembre 2025
Définitions préalables	Accessibilité : qualité d'un cheminement permettant à toute personne, y compris en situation de handicap, de se déplacer de façon autonome, sûre et confortable. Espaces naturels : espaces caractérisés par une faible intervention humaine, où prédominent les éléments naturels tels que la faune, la flore et les paysages (forêts, montagnes, littoraux, marais, etc.).
Enjeux et problématiques à traiter	Les espaces naturels sont particulièrement prisés mais leur accessibilité reste encore trop limitée pour les personnes en situation de handicap, souvent par manque de connaissance sur les conditions d'accès et les services disponibles. Mettre à disposition des informations claires, adaptées et détaillées sur la nature des cheminements, les équipements existants et les services disponibles permet à chacun de circuler sur les sentiers en toute sécurité, de préparer sa visite et de profiter pleinement des espaces naturels, en toute connaissance de cause.
Contexte réglementaire	Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances à la participation et à la citoyenneté des personnes en situation de handicap : elle prévoit une obligation d'adaptation des conditions d'accès à des personnes en situation de handicap à leur environnement - L'accessibilité des espaces naturels tient compte de réglementations qui les régissent et relevant de différents codes (environnement, forestier, rural, collectivités locales, etc.) - Absence de réglementation spécifique à l'accessibilité des espaces naturels
Autres éléments de contexte	Guide et fiches techniques posant le cadre méthodologique sur la mise en accessibilité des espaces naturels (parution fin 2025) - La thématique de l'Accessibilité des cheminements en espaces naturels s'inscrit dans la continuité des modèles déjà élaborés concernant l'accessibilité des ERP, de la voirie et des transports. - Une articulation est envisagée avec le GT CNIG PDIPR, ainsi qu'avec le GT Espaces Naturels Protégés. - Une réflexion sur l'hébergement des données sur la Géoplateforme est envisagée, suivant potentielle proposition de l'IGN

Objectifs opérationnels du GT	Élaborer le standard CNIG Accessibilité des cheminements en espaces naturels pour les personnes en situation de handicap. Assurer l'interopérabilité avec les modèles existants (thématiques et standards CNIG). Réfléchir aux modalités de collecte, l'hébergement des données, ainsi que leur gestion et leur diffusion. En parallèle, participation croisée au GT Espaces Naturels Protégés (lancement en 2024) et au GT PDIPR (lancement dernier trimestre 2025).
Pilotage	Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA)
Animation	Groupe de travail co-animé par : - Marie LEMIÈRE (Délégation ministérielle à l'accessibilité, Secrétariat général des ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique) - Arnaud GALLAIS (Cerema), chargé de mission standardisation des données
Participants	Participant à ce Groupe de travail : - Le GT « métier »¹ composé d'institutions et d'experts sur l'accessibilité, la gestion des espaces naturels et la collecte de données - Le GT « usagers » composé d'associations représentatives des personnes en situation de handicap, des fédérations et associations sportives et para-sportives - L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) - Le Cerema - Un étudiant de l'ESGT (Le Mans) jusqu'à la fin du mois de janvier 2026 dans le cadre de ce projet pré-professionnel. Un appel à volontaires sera lancé par le CNIG afin de permettre à d'autres acteurs de rejoindre le groupe de travail. La participation au groupe de travail est ouverte à toute personne intéressée.
Livrables	- Standard CNIG Accessibilité des cheminements en espaces naturels, comprenant : modélisation UML, catalogue d'objets, consignes d'implémentation, consignes de saisie de métadonnées, etc. - Gabarit et jeux-tests - Référencement du standard sur schema.data.gouv.fr - Maintenance évolutive du standard (à confirmer) Schéma de données au format TableSchema intégré à schema.data.gouv (Processus et livrables conformes à la Fabrique des standards).
Durée du mandat	Un an, renouvelable
Calendrier prévisionnel	- Lancement du GT CNIG Accessibilité des cheminements en espaces naturels : octobre 2025 - Élaboration du standard : premier semestre 2026 - Fréquence des réunions : deux par trimestre - Points d'étapes aux associations d'utilisateurs (groupe « miroir ») : tous les semestres - Appel à commentaires : juin et juillet 2026 - Validation en commission des standards : second semestre 2026

¹ Office national des forêts (ONF), Office français de la biodiversité (OFB), Pôle Ressources National Transition Écologique et Sports de Nature (PRNTESN), Parcs nationaux (dont celui de la Vanoise), Parc naturel régional du Morvan, association Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC), Île-de-France Nature, Fédération française de Randonnée, Centre d'Expertise Sport Handicaps, Geotrek®, Polymorphe Design, VivAccess®, Activhandi®, On Piste®, etc.